

le Réseau Molière vous informe et donne la parole à ses partenaires



ACTUS DU RÉSEAU

LE RÉSEAU MOLIÈRE ET SES PARTENAIRES S'AGRANDISSENT :

Elodie Sénécals rejoint Eco Avocats pour développer l'activité de droit des affaires à l'international.

François Coupez et Sabine Marcelin, du cabinet Level Up, en droit du numérique et de la protection des données rejoignent le Réseau Molière.

80%

des cessions concernent des dirigeants âgés de 55 à 60 ans

19%

des cessions concernent des transmissions familiales

47%

des opérations concernent des cessions à un tiers

Panorama des cessions et reprises d'entreprises 2020 - CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne



L'immeuble, un actif singulier

Maître
Maxime Ghiglino
Immobilier

Le traitement des actifs immobiliers dans le cadre de la cession d'entreprise est une problématique importante pour le dirigeant social. En effet, quand bien même le bien immobilier est intégré à l'actif social, il n'en demeure pas moins un immeuble avec toutes ses problématiques propres. Ainsi, une difficulté peut apparaître dans le cadre de la gestion d'un sinistre ou d'un désordre lié à des malfaçons apparues lors de la construction de ce dernier. De même, à titre d'exemple, un bien en copropriété peut faire naître un passif important en raison d'appels de fonds pour des travaux sollicités par l'autorité administrative. On pense notamment aux injonctions de ravalement de façade qui impliquent la réalisation de travaux allant jusqu'à plusieurs millions d'euros. Ainsi, l'immeuble peut être une source d'aléas économiques que le dirigeant doit être en mesure d'anticiper et de résoudre le moment venu.

À l'inverse, l'immeuble peut représenter un actif extrêmement important du capital social. C'est notamment le cas lorsque le développement foncier de l'immeuble permettrait d'en accroître substantiellement la valeur. Dans cette hypothèse, l'analyse des règles d'urbanisme permet de rendre à l'immeuble sa juste valeur et par conséquent de valoriser la cession de l'entreprise par le dirigeant social.

Les exonérations touchent le fonds !



Maître
Grégory Vincent
Droit fiscal

La dernière Loi de finances permet d'exonérer intégralement, sous condition, les cessions de fonds de commerce jusqu'à 500 000 € puis dégressivement jusqu'à 1M €.

Coté acheteur, il est possible dans certains cas d'amortir le fonds ainsi acheté : acheteur et vendeur sont donc gagnants !



Dirigeants d'entreprise : l'importance de bien anticiper la cession

Maître
Elodie Sénécal - Eclo
Droit des affaires

Transmission d'entreprise, cession de titres, cession de fonds de commerce, ... Autant de termes qui se mélangent et se bousculent dans l'environnement juridique du dirigeant d'entreprise qui souhaite céder et qui pourtant recouvrent des modalités variées et dont les conséquences sont impactantes.

D'où l'importance de bien comprendre les différents schémas et leurs conséquences juridiques et fiscales mais également d'anticiper la transmission d'entreprise pour pouvoir structurer l'opération de la manière la plus optimisée possible.

Il s'agit là d'anticiper la structuration juridique, patrimoniale, fiscale de l'opération. En fonction du délai d'anticipation, certains schémas devront être écartés, mais toute anticipation est bonne à prendre.

- **Anticipation pour choisir le bon mécanisme de cession** : prendre le temps de déterminer si on procèdera par voie de cession de fonds de commerce ou par voie de cession de titres, en fonction de la structuration de l'activité de la société (complexité opérationnelle pour le transfert de certains contrats, aspects réglementaires à gérer, ...), des projets en cours ou pour l'avenir (réinvestissement ?), de la fiscalité (droits d'enregistrement, plus-values, ...), et des contraintes juridiques (reprise des passifs ou non et en conséquence problématique de la garantie d'actif et de passif, séquestre,...).
- **Anticipation pour permettre une optimisation de la transmission** : envisager la mise en place bien en amont d'un Pacte Dutreil (cf. notre newsletter #1), la réalisation d'un apport ou d'une donation avant cession...

Comme aux échecs, en matière de transmission d'entreprise, il faut toujours avoir plusieurs coups d'avance !

Anticipez le transfert du contrat de travail



Maître
David
Jaboulay
Droit du travail

La cession d'une entreprise (y compris fonds de commerce & associations) entraîne automatiquement le transfert de tous les contrats de travail au profit du repreneur.

Lorsque vous êtes dirigeant, soyez vigilant sur le suivi de vos contrats et, avant la cession, anticipez les difficultés en faisant auditer vos contrats.

Les droits de PI : garant de valeur des actifs immatériels cédés



Maître
Camille Rauzy
Propriété
intellectuelle

Lorsque la valeur de l'entreprise repose sur celle de ses actifs immatériels, il est primordial de bien préparer l'audit des droits de propriété intellectuelle que ne manquera pas de réaliser le cessionnaire, en s'assurant notamment de l'efficacité des droits concernés pour protéger ces actifs, et de leur titularité par la cible.

UN RÉSEAU INTERPROFESSIONNEL

Un interlocuteur spécialisé pour toutes vos problématiques

